

**Procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire  
du 05 juin 2025**

Date de convocation	02.06.2025
Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	6
Votants	6
Quorum :	6
Visé et publié le	12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq juin 18h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Janville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Étaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Patrice MARTIN, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Éric MARGERIE, Mme Régine ENEE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Nathaly MONROCQ, M. Laurent DECLERCK, Mme Alexandra LEPINAY, M. Stéphane AMILCAR.

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

La séance est ouverte par M. le Président.

M. Claude FOUCHER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient de délibérer sur le point relevant des délégations au Bureau.

**Achat et pose d'un abri vélos sécurisé et d'un totem de réparation vélos à installer à la gare de Frénoeuville-Cagny**

Dans son schéma directeur de mobilités adopté en novembre 2022, la Communauté de communes s'est engagée à équiper les deux gares du territoire d'abris vélos sécurisés.

Après avoir contacté la SNCF afin de connaître les modalités et conditions nécessaires à l'installation de cet équipement, la SNCF nous a fait parvenir une convention d'occupation du domaine public qui a été complétée et renvoyée à la SNCF le 20/02/2025 pour relecture et signature. Nous avons aussi reçu le catalogue du fournisseur retenu par la SNCF dans le cadre d'un marché public passé.

Le modèle que nous avons retenu pour les besoins du territoire est un box autoportant compact en duplex de 10 places individuelles sécurisées permettant un libre accès avec fermeture par cadenas.

L'investissement HT de :

- 1 abri vélo 10 places individuelles 28 700 € ;
- 1 totem de réparation vélos 2 235 €.

Le montant du devis TTC s'élève à la somme de 37 122 €

Une demande d'aide a été déposée sur la plateforme « Alvéole plus » gérée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). La subvention éligible est de 12 000 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Autorise le Président à signer le devis OD710919 pour un montant de 37 122 € TTC fourni par la Sté ALTINNOVA ;

↳ décide de signer l'autorisation d'occupation du domaine public de la SNCF lorsque cette convention sera transmise pour signature ;

↳ décide d'engager les démarches nécessaires à l'installation de cet équipement sur le site de la gare SNCF de Frénoville-Cagny.

La séance est levée à 18h41

Le secrétaire de séance,  
Claude FOUCHER



Le président,  
Philippe PESQUEREL

